



Expérimentation du Passeport Efficacité Energétique (P2E) Règlement de l'inscription

Créée le 18 mai 2016, Expérience P2E est une association loi 1901 à but non lucratif, qui s'inscrit dans la continuité des travaux menés par The Shift Project de 2013 à 2015 sur la création d'un outil « renforçant le DPE ».

Depuis le début d'année 2017, une expérimentation a été lancée afin d'évaluer les conditions permettant au Passeport Efficacité Energétique (P2E) de contribuer à la massification de la rénovation des logements, dans le but d'amener l'ensemble du parc à un niveau de consommation énergétiquement bas et dans le respect des objectifs de la stratégie nationale bas carbone à l'horizon 2050.

Pour y parvenir, l'association Expérience P2E a constitué une équipe d'experts en rénovation énergétique qui testeront la démarche et l'outil P2E, et ouvre une inscription en ligne à destination des propriétaires de maison individuelle désireux d'entreprendre des travaux d'amélioration de leur logement.

Article 1 : Catégorie

L'inscription à l'expérimentation du Passeport Efficacité Energétique (P2E), est ouverte aux participants propriétaires d'une résidence principale de type maison individuelle, construite avant 1990 et implantée sur les territoires couverts par l'expérimentation.

Article 2 : Périmètre de l'expérimentation

Les territoires couverts par l'expérimentation du P2E sont définis à partir de l'implantation géographique des experts qui réaliseront l'état des lieux des logements in situ. La distance entre l'implantation géographique de la maison individuelle à auditer et celle de l'expert le plus proche ne doit pas excéder 50 km à vol d'oiseau. L'implantation géographique des experts est visualisable directement sur la page d'inscription à l'expérimentation du P2E : <http://www.passeport-efficacite-energetique.fr>

Article 3 : Inscription

Pour participer à l'expérimentation, les participants doivent s'inscrire en ligne, depuis le site de l'association Expérience P2E : <http://www.passeport-efficacite-energetique.fr>. Une fois l'inscription soumise, une confirmation sera automatiquement envoyée par mail.

Article 4 : Sélection des propriétaires

Parmi les inscriptions validées, un maximum de 100 propriétaires seront sélectionnés par un huissier de justice, en respectant un ratio maximum de 10 propriétaires par expert en rénovation.

Article 5 : Prise en charge

Une fois la sélection par l'huissier de justice arrêtée, les 100 propriétaires retenus pour participer à l'expérimentation du P2E seront contactés par l'expert le plus proche de chez eux, afin de convenir d'un rendez-vous. Cette première prise de contact sera l'occasion pour l'expert de définir les besoins et les attentes des propriétaires.

Article 6 : Calendrier

L'inscription à l'expérimentation du P2E se déroulera du **26 avril 2017 jusqu'au 7/06/2017**. Si le quota de 100 propriétaires n'était pas atteint, une nouvelle phase d'inscription à l'expérimentation du P2E sera ouverte.

Article 7 : Gratuité

La participation à l'expérimentation du P2E est gratuite pour les 100 propriétaires sélectionnés.